

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01/01/2024	et clos le	31/12/2024	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☒
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :			Adresse du siège social :		
SA Les Motocycles ARDOIN ST AMAND 0145233835					
SIRET	7	2	2	0	3 8 3 4 6 0 0 0 2 8
Mél : Lmasa@wanadoo.fr					
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :		
8, rue des Petites Ecuries 75010 PARIS					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées		Activités des sociétés holding		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	8 473
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Autres dispositifs	
France ruralités revitalisation FRR, 44 quinquies A		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Zone de revitalisation rurale art. 44 quinquies	
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodécies)		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %					
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI		Si oui, indication du logiciel utilisé EBP	
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr					
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
Tél:			Tél:		
OGA/OMGA	Visueur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :			Date : 28/04/2025 Lieu : PARIS		
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné			Qualité et nom du signataire: M. Ardoin St Amand Directeur		
Examen de conformité fiscale (ECF)			Signature :		
Prestataire :					

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD

Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

2025
Cocher la case si néant ☐

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	4 174	payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				e		
				f		
				g		
				h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				i		2 150
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j		2 024
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)		4 174

H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

I DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS			MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15% ou 19 %		
				0%	15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)			MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice		
			MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice		
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)			MVLT réalisée au cours de l'exercice		
			MVLT restant à reporter		

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

①

BILAN – ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2025



N° 15949 * 07

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		Les Motocycles ARDOIN ST AMAND										Néant ☐ *					
Adresse de l'entreprise		8, rue des Petites Ecuries 75010 PARIS															
SIRET		7 2 2 0 3 8 3 4 6 0 0 0 2 8															
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 2											
								Exercice N clos le		31 12 2024							
								Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3					
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)								AA									
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *		AB		AC											
		Frais de développement *		CX		CQ											
		Concessions, brevets et droits similaires		AF		AG											
		Fonds commercial (1)		AH		AI											
		Autres immobilisations incorporelles		AJ		AK											
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL		AM											
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN		AO											
		Constructions		AP		284 103		AQ		195 772		88 331					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR				AS									
		Autres immobilisations corporelles		AT		442 608		AU		78 808		363 801					
		Immobilisations en cours		AV				AW									
		Avances et acomptes		AX				AY									
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS				CT									
		Autres participations		CU		956 293		CV				956 293					
		Créances rattachées à des participations		BB				BC									
		Autres titres immobilisés		BD				BE									
Prêts		BF				BG											
Autres immobilisations financières *		BH		7 991		BI				7 991							
TOTAL (II)								BJ		1 690 996		BK		274 580		1 416 416	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL				BM									
		En cours de production de biens		BN				BO									
		En cours de production de services		BP				BQ									
		Produits intermédiaires et finis		BR				BS									
		Marchandises		BT				BU									
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes		BV				BW									
		Clients et comptes rattachés (3) *		BX		532 844		BY				532 844					
		Autres créances (3)		BZ		593 130		CA				593 130					
		Capital souscrit et appelé, non versé		CB				CC									
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)		CD				CE								
Disponibilités			CF		1 930 621		CG				1 930 621						
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avances (3) *		CH				CI										
	TOTAL (III)		CJ		3 056 595		CK				3 056 595						
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW														
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM														
	Écarts de conversion actif * (VI)		CN														
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)								CO		4 747 591		1A		274 580		4 473 011
Renvois: (1) dont droit au bail :				(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes		CP				(3) Part à plus d'1 an :		CR		591 786			
Clause de réserve de propriété * :		Immobilisations :				Stocks :				Créances :							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

②

BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		Les Motocycles ARDOIN ST AMAND				Néant ☐ *		
						Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :521. 223...)					DA	521 223	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...					DB	1 042 808	
	Écarts de réévaluation (2) *	(	dont écart d'équivalence	EK	)	DC	1 251 547	
	Réserve légale (3)					DD	52 122	
	Réserves statutaires ou contractuelles					DE		
	Réserves réglementées (3) *	(	dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1	)	DF		
	Autres réserves	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *			EJ	)	DG	703 857
	Report à nouveau					DH	601 843	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)					DI	(23 805)	
	Subventions d'investissement					DJ		
	Provisions réglementées *					DK		
	TOTAL (I)					DL	4 149 596	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs					DM		
	Avances conditionnées					DN		
	TOTAL (II)					DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques					DP		
	Provisions pour charges					DQ		
	TOTAL (III)					DR		
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles					DS		
	Autres emprunts obligatoires					DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)					DU	196 828	
	Emprunts et dettes financières divers	(	dont emprunts participatifs	EI	)	DV	20 878	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					DW	18 394	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés					DX	47 245	
	Dettes fiscales et sociales					DY	40 069	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					DZ		
	Autres dettes					EA		
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)					EB		
TOTAL (IV)					EC	323 415		
Écart de conversion passif *					TOTAL (V)	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)					EE	4 473 011		
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital				1B		
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C	1 251 547	
			- Écart de réévaluation libre			1D		
			- Réserve de réévaluation (1976)			1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *				EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an				EG	186 782	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP				EH			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

③

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise			Les Motocycles ARDOIN ST AMAND				Néant ☐ *				
				Exercice N							
				France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			FA		FB		FC			
	Production vendue	{	Biens *	FD		FE		FF			
			Services *	FG	103 000	FH		FI	103 000		
	Chiffres d'affaires nets *			FJ	103 000	FK		FL	103 000		
	Production stockée *							FM			
	Production immobilisée *							FN			
	Subventions d'exploitation							FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)							FP			
	Autres produits (1) (11)							FQ	51 567		
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)							FR	154 567		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *							FS			
	Variation de stocks (marchandises) *							FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *							FU			
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *							FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6bis) *							FW	52 193		
	Impôts, taxes et versements assimilés *							FX	2 556		
	Salaires et traitements *							FY	99 428		
	Charges sociales (10)							FZ	41 424		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{	- dotations aux amortissements * (14)				GA	28 707		
				- dotations aux provisions				GB			
			Sur actif circulant : dotations aux provisions *							GC	
			Pour risques et charges : dotations aux provisions							GD	
	Autres charges (12)							GE	3 000		
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)							GF	227 308		
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							GG	(72 741)			
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					(III)		GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					(IV)		GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)							GJ	15 386		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)							GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)							GL	36 937		
	Reprises sur provisions et transferts de charges							GM			
	Différences positives de change							GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement							GO			
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)							GP	52 323		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *							GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)							GR	3 360		
	Différences négatives de change							GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement							GT			
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)							GU	3 360		
2 – RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)							GV	48 963			
3 – RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)							GW	(23 779)			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		Les Motocycles ARDOIN ST AMAND				Néant ☐ *	
						Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion					HA	1
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *					HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)					HD	1
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)					HE	27
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *					HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)					HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)					HH	27
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)						HI	(26)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)					HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)					HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)					HL	206 890	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)					HM	230 695	
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – Total des charges)						HN	(23 805)
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme					HO	
	(2) Dont	{ produits de locations immobilières				HY	
		{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)				IG	
	(3) Dont	{ - Crédit-bail mobilier *				HP	
		{ - Crédit-bail immobilier				HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)					1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées					1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées					1K	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)					HX	
	(6 ter) Dont	{ - amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI) *				RC	
		{ - amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI) *				RD	
	(9) Dont transfert de charges					A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		(	dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS	A5	)	A2
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)					A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)					A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		Facultatives	A6	Obligatoires	A9	
	(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)					HS	
			dont cotisations facultatives Madelin	A7			
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8			
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :					Exercice N	
					Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :					Exercice N		
					Charges antérieures	Produits antérieurs	
P . P . E .					1 135		
P . P . E .						1	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑤

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		Les Motocycles ARDOIN ST AMAND										Néant ☐ *								
CADRE A	IMMOBILISATIONS										Augmentations									
											Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Consécutives à la réévaluation pratiquée au cours de l'exercice résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste					
											1		2		3					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement										TOTAL I		CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II		KD		KE		KF			
CORPORELLES	Terrains												KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre		(dont composants		L9			)	KJ	284 103	KK		KL						
		Sur sol d'autrui		(dont composants		M1			)	KM		KN		KO						
		Installations gales, agencements, aménagements des constructions		dont composants		M2			)	KP		KQ		KR						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels												KS		KT		KU			
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *										KV		23 522	KW		KX			
		Matériel de transport *										KY		12 858	KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique										LB		4 480	LC		LD	1 303		
		Emballages récupérables et divers *										LE		400 445	LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours										LH			LI		LJ				
	Avances et acomptes										LK			LL		LM				
	TOTAL III										LN		725 409	LO		LP	1 303			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence										8G			8M		8T			
		Autres participations										8U		956 293	8V		8W			
Autres titres immobilisés										1P			1R		1S					
Prêts et autres immobilisations financières										1T		7 780	1U		1V	50 211				
TOTAL IV										LQ		964 073	LR		LS	50 211				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										ØG		1 689 482	ØH		ØJ	51 514				
CADRE B	IMMOBILISATIONS										Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence					
											Par virement de poste à poste				Par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
											1				2		3		4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement										TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II		IO		LV		LW		1X	
CORPORELLES	Terrains										IP			LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre								IQ		MA		MB	284 103	MC				
		Sur sol d'autrui								IR		MD		ME		MF				
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions								IS		MG		MH		MI				
	Installations techniques, matériel et outillages industriels										IT			MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Installations gales, agencements, aménagements divers								IU		MM		MN	23 522	MO				
		Matériel de transport								IV		MP		MQ	12 858	MR				
		Matériel de bureau et informatique, mobilier								IW		MS		MT	5 782	MU				
		Emballages récupérables et divers*								IX		MV		MW	400 445	MX				
	Immobilisations corporelles en cours										MY			MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes										NC			ND		NE		NF		
	TOTAL III										IY			NG		NH	726 711	NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence										IZ			ØU		M7		ØW	
		Autres participations										IØ			ØX		ØY	956 293	ØZ	
Autres titres immobilisés										I1			2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières										I2			2E	50 000	2F	7 991	2G			
TOTAL IV										I3			NJ	50 000	NK	964 285	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										I4			ØK	50 000	ØL	1 690 996	ØM			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD


**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis-SD 2025

 Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise		SA Les Motocycles ARDOIN ST AMAND						Néant ☐ *	
Exercice N clos le		3	1	1	2	2	0	2	4
CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) ⁽¹⁾		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5] ⁽⁵⁾		
		Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice ⁽⁴⁾			
				Montant des suppléments d'amortissement ⁽²⁾	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés ⁽³⁾				
								③	④
1	Concessions, brevets et droits similaires								
2	Fonds commercial								
3	Terrains								
4	Constructions								
5	Installations techniques mat. et out. industriels								
6	Autres immobilisations corporelles								
7	Immobilisations en cours								
8	Participations								
9	Autres titres immobilisés								
10	TOTAUX								

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL	
1 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	_____	
2 – FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	_____	–
3 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	_____	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		Les Motocycles ARDOIN ST AMAND										Néant ☐ *			
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
Frais d'établissement et de développement			CY		EL		EM		EN						
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ						
Autres immobilisations incorporelles			PE		PF		PG		PH						
TOTAL I			RK		RM		RN		RO						
Terrains			PI		PJ		PK		PL						
Constructions	Sur sol propre	PM	183 597	PN	12 175	PO		PQ	195 772						
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU							
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY							
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC						
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	QD	23 522	QE		QF		QG	23 522						
	Matériel de transport	QH	12 858	QI		QJ		QK	12 858						
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	4 480	QM	514	QN		QO	4 994						
	Emballages récupérables et divers	QP	21 416	QR	16 018	QS		QT	37 433						
TOTAL II			QU	245 873	QV	28 707	QW		QX	274 580					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)			ØN	245 873	ØP	28 707	ØQ		ØR	274 580					
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1		Colonne 2		Colonne 3		Colonne 4		Colonne 5		Colonne 6			
		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales, agenc., aménagements divers	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Installations techniques, matériel et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob. Corporelles	Inst. Gales, agenc. Et aménagements divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages, récupérations et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)				NY		Total général non ventilé (NW – NY)				NZ	
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *													
			Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler									Z9			Z8			
Primes de remboursement des obligations									SP			SR			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑦

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		Les Motocycles ARDOIN ST AMAND						Néant ☐ *		
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
		1		2		3		4		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participations	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises		- d'exploitation		UE		UF				
		- financières		UG		UH				
		- exceptionnelles		UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 ^{ème} du CGI								10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑧

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES
DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		Les Motocycles ARDOIN ST AMAND						Néant ☐ *				
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN		
						1		2		3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières				UT	7 991	UV		UW	7 991		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA							
	Autres créances clients				UX	532 844		532 844				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provisions pour dépréciation antérieurement constituée* UO)				Z1							
	Personnel et comptes rattachés				UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ							
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				VM						
		Taxe sur la valeur ajoutée				VB	1 146		1 146			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés				VN						
		Divers				VP						
	Groupe et associés (2)				VC	591 786				591 786		
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	198		198					
Charges constatées d'avance					VS							
TOTAUX					VT	1 133 965	VU	534 188	VV	599 778		
RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice				VD						
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice				VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut		À 1 an au plus		À plus d'1 an et 5 ans au plus		À plus de 5 ans	
					1		2		3		4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligatoires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)			à 1 an maximum à l'origine	VG								
			à plus d'1 an à l'origine	VH	196 828	80 640	116 189					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A	18 828	18 828							
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	47 245	47 245							
Personnel et comptes rattachés			8C	3 311	3 311							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	17 251	17 251							
État et autres collectivités publiques			Impôts sur les bénéfices	8E								
			Taxe sur la valeur ajoutée	VW	15 571	15 571						
			Obligations cautionnées	VX								
			Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	3 936	3 936						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI	2 050		2 050		2 050				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			Z2									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTAUX			VY	305 021	VZ	186 782	118 239		2 050			
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques	VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	79 819							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑨

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		Les Motocycles ARDOIN ST AMAND										Néant ☐		Exercice N clos le							
														3 1 1 2 2 4							
I. RÉINTÉGRATIONS														BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WA			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)																WB				
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles										WE	XE						
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)										WG							
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 <i>sexies</i> D du CGI) *)										RB							
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)										XX	XW						
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI) *										XZ							
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *																XY				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)																I7				
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI										L7	K7					
	Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)													I8				
{ - imposées au taux de 0%													ZN								
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		{ - Plus-values nettes à court terme													WN						
		{ - Plus-values soumises au régime des fusions													WO						
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)																XR		582 534			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art.39-1-3 ^{ème} et 212 du CGI)		SU	Zone d'entreprises* (activité exonérée)		SW			WQ		16 787									
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8														
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage																Y1					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage																Y3					
														TOTAL I		WR		599 320			
II. DÉDUCTIONS														PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WS		23 805	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes *																WT					
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)																WU					
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)													WV					
			{ - imposées au taux de 0 %													WH					
			{ - imposées au taux de 19 %													WP					
			{ - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure													WW					
			{ - imputées sur les déficits antérieurs													XB					
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %															I6					
			Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *													WZ					
			Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits nets des actions et parts d'intérêts		(	Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation										2A	) XA				
			Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)																ZX		
Mesures d'incitation	Déduction au titre des investissements et souscriptions réalisés outre-mer *																ZY				
	Majoration d'amortissement *																XD				
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	France Ruralités Revitalisation – (FRR) (44 quindécies A) *	HT	Entreprises nouvelles (art.44 <i>sexies</i>)		L2	J.E.I. (art. 44 <i>sexies</i> A)		L5			XF									
		ZFU – TE (art. 44 <i>octies</i> A)	ØV	S.I.I.C. (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 <i>terdecies</i>) *		PA												
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 <i>sexdecies</i>) *	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 <i>duodécies</i>) *		1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 <i>quaterdecies</i>) *		XC												
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 <i>quindécies</i>)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 <i>septdecies</i>) *		PB												
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)																XS		568 603			
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	(		dont déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies</i>)	X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 <i>decies</i> E)		YH			XG		15 386									
			dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> A)	YA	dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> C)		YC														
			dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> B)	YB	dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> D)		YD														
			dont déductions exceptionnelles (art. 39 <i>decies</i> F)	YI	Créance dégagee par le report en arrière de déficit		ZI														
			dont déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies</i> G)	YL																	
			Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage																Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL														TOTAL II		XH		607 794			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables				{		Bénéfice (I moins II)		XI													
				{		Déficit (II moins I)					XJ		8 473								
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *								ZL													
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *											XL										
RÉSULTAT FISCAL				BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN			XO		8 473								

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

RÉINTEGRATIONS DIVERSES

EBP Informatique 2025

DÉDUCTIONS DIVERSES

[illegible]

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS
NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		Les Motocycles ARDOIN ST AMAND				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)						K4	932 236
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau n° 2058-A-SD)						K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis – K5)						K6	932 236
Déficit de l'exercice (tableau n° 2058-A-SD, ligne XO)						YJ	8 473
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)						YK	940 709
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES							
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice						ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT							
(à détailler sur feuillet séparé)				Dotation de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis al. 2 du CGI *				ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *							
				8X		8Y	
				8Z		9A	
				9B		9C	
Provisions pour dépréciation *							
				9D		9E	
				9F		9G	
				9H		9J	
Charges à payer							
				9K		9L	
				9M		9N	
				9P		9R	
				9S		9T	
				YN		YO	
				TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			
				à reporter au tableau n° 2058-A-SD :			
				↓		↓	
				ligne WI		ligne WU	
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)							
Montant de la réintégration ou de la déduction		Montant au début de l'exercice		Imputations		Montant net à la fin de l'exercice	
		L1					

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau n° 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET
RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		Les Motocycles ARDOIN ST AMAND										Néant ☐ *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	602 294		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	3 724			- Autres réserves	ZD							
	Prélèvements sur les réserves	ØE				Dividendes	ZE	4 174						
		ØF				Autres répartitions	ZF							
		ØG				Report à nouveau	ZG	601 843						
TOTAL I		ØF	606 017		(N.B : le total I doit être égal au total II)		TOTAL II	ZH	606 017					
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :				
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(		Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail		J7			)	YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier											YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus											YS		
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance											YT		
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(		dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois		J8			)	XQ	19 499			
	- Personnel extérieur à l'entreprise											YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)											SS	16 719	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtage											YV		
	- Autres comptes	(		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		ES			)	ST	15 975			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD										ZJ	52 193		
	- CFE et CVAE											YW	1 430	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(		dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		ZS			)	9Z	1 126			
	Total du poste correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052-SD										YX	2 556		
TVA	- Montant de la TVA collectée											YY	25 339	
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations											YZ	10 915	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2024)*											ØB		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *											ØS	99 428	
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *											ZK	%	
	- Numéro de centre agréé *	XP								- Filiale et participations (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0	ZR			
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice *											RG		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI *											RH		
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA			Plus-values à 15 %	JK			Plus-values à 0 %	JL				
					Plus-values à 19 %	JM			Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble	JD			Plus-values à 15 %	JN			Plus-values à 0 %	JO				
					Plus-values à 19 %	JP			Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale	JH			n° SIRET de la société mère du groupe	JJ								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2058C

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		Les Motocycles ARDOIN ST AMAND				Néant ☐ *	
A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
1		2	3	4	5	6	
I – IMMOBILISATIONS *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus- value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
				19%	15% ou 12,80%	0%	
7		8	9	10			11
I – IMMOBILISATIONS *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II – AUTRES ÉLÉMENTS	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9)						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)							
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % (colonne 11)		(A)	(B) avec une ventilation par taux			(C)	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application de l'article 208 C du CGI.

Détermination des plus et moins-values

Extension 2

Plus-values, moins-values-Autres éléments : divers

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		Les Motocycles ARDOIN ST AMAND		Néant ☐ *										
		<table border="1"> <tr> <td colspan="2">Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou de 12,8 % ❷</td> <td></td> </tr> <tr> <td>❶ Entreprises soumises à l'IS</td> <td colspan="2">Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❶</td> </tr> <tr> <td>❷ Entreprises soumises à l'IR</td> <td colspan="2">Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❶</td> </tr> </table>				Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou de 12,8 % ❷			❶ Entreprises soumises à l'IS	Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❶		❷ Entreprises soumises à l'IR	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❶	
Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou de 12,8 % ❷														
❶ Entreprises soumises à l'IS	Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❶													
❷ Entreprises soumises à l'IR	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❶													
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU														
Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %										
❶		❷	❸	❹										
Moins-values nettes N														
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1													
	N – 2													
	N – 3													
	N – 4													
	N – 5													
	N – 6													
	N – 7													
	N – 8													
	N – 9													
	N – 10													
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *														
Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter (2 + 3 – 4 – 5)								
		À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %										
❶		❷	❸	❹	❺	❻								
Moins-values nettes N														
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1													
	N – 2													
	N – 3													
	N – 4													
	N – 5													
	N – 6													
	N – 7													
	N – 8													
	N – 9													
	N – 10													

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D-SD 2025
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) *

Désignation de l'entreprise		Les Motocycles ARDOIN ST AMAND				Néant ☐ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
			Taxées à 10 %	Taxées à 15 %	Taxées à 18 %	Taxées à 19 %	Taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)		7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5 ^{ème} , 6 ^{ème} , 7 ^{ème} alinéas de l'article 39-1-5 ^{ème} du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice		Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice		
			Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt			
①		②	③	④	⑤		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SA Les Motocycles ARDOIN ST AMAND		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le		01/01/2024 et clos le		31/12/2024	
Données en nombre de mois		12			
DÉCLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				YP	2
- Dont apprentis				YF	
- Dont handicapés				YG	
Effectif affectés à l'activité artisanale				RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE					
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	154 567
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT	
TOTAL 1				OX	154 567
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	
Subventions d'exploitation reçues				OF	
Variation positive des stocks				OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	
TOTAL 2				OM	
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾					
Achats				ON	
Variation négative des stocks				OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances				OR	36 193
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.				OS	19 499
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	3 000
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				Og	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY	
TOTAL 3				OJ	58 692
IV – Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 – total 3)				OG	95 875
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF.				SA	95 875
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre				EV	☒
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)				GX	154 567
Effectifs au sens de la CVAE *				EY	2
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				HX	
Période de référence		GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 4	GZ	3 1 / 1 2 / 2 0 2 4
Date de cessation		HR	/ /		

(1) ATTENTION : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § Déclaration des effectifs

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F-SD 2025

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

1 1 (1)

Néant ☐*

Exercice clos le	3 1 1 2 2 0 2 4	N° SIRET	7 2 2 0 3 8 3 4 6 0 0 0 2 8
Dénomination de l'entreprise	Les Motocycles ARDOIN ST AMAND		
Adresse (voie)	8, rue des Petites Ecuries		
Code postal	7 5 0 1 0	Ville	PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	P3
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	P4 27968
TOTAL DES LIGNES P1 + P2	P5	TOTAL DES LIGNES P3 + P4	P6 27968.00

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)		Nom de famille	ARDOIN SAINT AMAND	Prénom(s)	Jean-Pierre
Nom d'usage		% de détention	58.26	Nb de parts ou actions	19920
Naissance :	Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse :	N° 15	Voie	, Quai de l'Oise		
Code postal	75019	Commune	PARIS	Pays	FR

Tire (2)		Nom de famille	ARDOIN SAINT AMAND	Prénom(s)	François
Nom d'usage		% de détention	23.54	Nb de parts ou actions	8048
Naissance :	Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse :	N° 33	Voie	, Quai de la Seine		
Code postal	75019	Commune	PARIS	Pays	FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G-SD 2025

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Formulaire obligatoire (art.38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

1 1 (1)

Néant ☐*

Exercice clos le	3	1	1	2	2	0	2	4
Dénomination de l'entreprise	Les Motocycles ARDOIN ST AMAND							
Adresse (voie)	8, rue des Petites Ecuries							
Code postal	7	5	0	1	0	Ville PARIS		
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :					P5			
Forme juridique			Dénomination					
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention					
Adresse	N°	Voie						
Code postal			Commune			Pays		
Forme juridique			Dénomination					
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention					
Adresse	N°	Voie						
Code postal			Commune			Pays		
Forme juridique			Dénomination					
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention					
Adresse	N°	Voie						
Code postal			Commune			Pays		
Forme juridique			Dénomination					
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention					
Adresse	N°	Voie						
Code postal			Commune			Pays		
Forme juridique			Dénomination					
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention					
Adresse	N°	Voie						
Code postal			Commune			Pays		
Forme juridique			Dénomination					
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention					
Adresse	N°	Voie						
Code postal			Commune			Pays		
Forme juridique			Dénomination					
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention					
Adresse	N°	Voie						
Code postal			Commune			Pays		
Forme juridique			Dénomination					
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention					
Adresse	N°	Voie						
Code postal			Commune			Pays		

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotéer chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

A. IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

Numéro SIREN / IDSP	722038346
Désignation du déclarant	Les Motocycles ARDOIN ST AMAND 8, rue des Petites Ecuries 75010 PARIS 0145233835
Code activité NAF	6420Z
Référence d'Obligation Fiscale TDFC	IS1
Référence d'Obligation Fiscale CVAE	CVAE1

Désignation du conseil	☒ Pas de conseil ☐ Comptable ☐ Cabinet Conseil ☐ Expert - Comptable
------------------------	---

B. RÉGIME FISCAL

Catégorie fiscale	BI
Régime fiscal	RN
Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS)	IS
Cession/cessation d'activité ou décès de l'exploitant	
Dépôt provisoire (ou pas) de la déclaration	NOR

C. PÉRIODES

Date de début de l'exercice ou période N	01/01/2024
Date de clôture de l'exercice ou période N	31/12/2024
Durée de l'exercice ou période N	12
Date d'arrêté provisoire des comptes	
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	31/12/2023
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	12

D. MONNAIE

Code monnaie	EUR
--------------	-----